

NUMERO 45



DECEMBRE 2023

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la ccpm : www.cc-paysdemormal.fr

Email : mairie@forest-cis.fr

Téléphone : 09 81 40 93 48



Le représentant d'ENEDIS remet les clefs de la Twingo à la commune de FOREST

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,



Cette année, d'importants travaux ont eu lieu dans la **rue du Moulin** avec l'enfouissement des réseaux et la réfection des trottoirs. Une grande partie de la commune est ainsi à l'abri des chutes d'arbres sur les lignes électriques et téléphoniques. Ces améliorations dans la rue de Valenciennes sont prévues et c'est **une priorité**. D'autres projets sont en attente : la réfection du chauffage des bâtiments communaux, l'implantation d'un terrain multisports au centre du village et la mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut.

Cette dernière doit se faire **en janvier** prochain car le projet, subventionné à 75%, vient d'être approuvé ; les subventions correspondantes sont déjà versées sur les comptes communaux.

Le conseil avait le choix entre **plusieurs solutions** :

- installer **quatre feux tricolores au carrefour du Bistronome** avec des arrêts obligatoires des véhicules sur la Chaussée Brunehaut, la rue du Moulin et la rue de la Place,
- réaliser plusieurs **cassis** ou dos d'âne sur toute la traversée,
- réduire la largeur de la chaussée à un **seul véhicule** à chaque entrée du village,
- rendre les **rues secondaires prioritaires**, avec des panneaux « stop » sur la grand-rue,
- ne rien faire et **attendre tranquillement l'irréparable**,
- installer des **feux « récompense »** à certains endroits, désignés par le représentant responsable du Conseil Départemental.

Cette dernière solution est certainement la **moins pénalisante** pour les riverains. Elle est privilégiée dans de **nombreuses communes**. Les usagers de la route respectent le feu rouge qui devient vert si la vitesse est correcte. En cas de non-respect, quatre points seront retirés du permis de conduire et une amende de 135€ sera à payer. Au final, les **arrêts sont pratiquement inexistants**.

La solution qui sera mise en place en janvier est la suivante :

- **un feu récompense en venant de Croix**, en face du n° 10 (la maison du maire). Il n'a pas été possible de mettre un feu de l'autre côté de la route, car nous serions sur le territoire de Croix-Caluyau et le maire, contacté, n'a pas souhaité s'associer à ce projet.
- **une signalisation avec deux feux tricolores**, aux environs du n° 78 et un passage protégé à créer. Ces feux fonctionneront en « récompense » et les piétons pourront actionner le dispositif pour traverser en toute sécurité.

Je voudrais revenir sur le **fonctionnement de la commune**. A l'heure actuelle, nous sommes en sous-effectif chronique : un **employé polyvalent** et une **secrétaire mise à notre disposition par le Centre de Gestion du Nord deux jours par semaine**. Cela devient difficilement tenable considérant l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et des tâches, toujours plus nombreuses et très spécifiques incombant au secrétariat.

Nous avons recruté une personne pour l'aide à l'école, la surveillance de la cantine et de la garderie, le nettoyage des locaux.

Le Conseil Municipal devra réfléchir et trouver des solutions : embaucher et pratiquement stopper tout investissement ou laisser la situation se dégrader lentement mais sûrement.

Avec un peu d'avance, je voudrais souhaiter à chacune et à chacun une **Bonne Santé**, un **Joyeux Noël** et une **Excellente Année 2024**.

Maurice Saniez - Maire de Forest

Quelques informations



1. Destruction des nids de frelons, de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'**abeilles**, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement. La destruction des essaims de **guêpes** et de **frelons** sera réalisée par un professionnel et à votre charge.

Hervé Taupier à Caudry peut effectuer ce travail : 06.70.73.22.03

2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le **mardi** à partir de 12 heures (souvent le camion passe vers 16h/17h). Il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les **rentrer rapidement** pour des raisons de sécurité et de propreté du village.



3. Feux domestiques :

Dans la région des « Hauts de France », le brûlage à l'air libre des déchets verts (branchages, fanes de jardin, tontes de pelouse, ...) est strictement interdit et puni d'une **amende de 450 €**.



4. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (14 juillet).



5. Elagage :

Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public ou du voisinage et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.



6. Affichage et publicité :

L'affichage devient très restrictif. De nouvelles règles vont être appliquées prochainement. Il convient donc de ne pas engager de frais pour des panneaux publicitaires actuellement.



7. Bruit de tondeuse, de tronçonneuse le dimanche :

C'est une question de **bon sens** !

Ces travaux ne doivent **pas se faire le dimanche, les jours fériés** ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement).



8. Stationnement des véhicules :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « **véhicules lourds de plus de 3,5t** » est interdit sur **les trottoirs**. Sur la **bande multi-usages** de la Chaussée Brunehaut, le stationnement de **tous les véhicules** est interdit (véhicules légers compris). En cas de dégradations ou d'accident, les **responsabilités** seront obligatoirement recherchées. Les réparations seront à la charge des responsables.

9. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.

Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

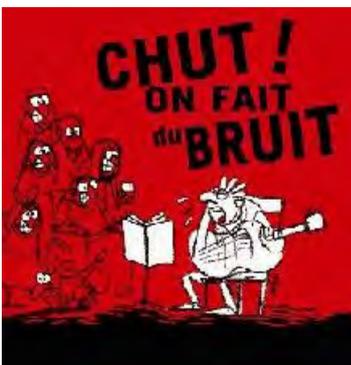


10. Jeux de ballons sur les places :

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballons sont interdits sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.

11. Propreté des trottoirs :

Les trottoirs doivent être débarrassés des déjections animales. La commune met gratuitement à la disposition des administrés des sachets pour les déjections canines. Ces dispositions concernent aussi, bien entendu, les propriétaires de chevaux : la ballade terminée, on vient nettoyer.



12. Fêtes du samedi soir :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

13. Dépôts sauvages d'ordures ménagères :

- Certains n'ont pas encore compris que les déchetteries existent. Alors, ils déposent les gravats dans les fossés, sur les trottoirs et depuis quelque temps près du conteneur du « Relais », rue du Moulin.

- L'amende infligée aux délinquants peut aller jusqu'à 15 000 €. La commune déposera plainte dans tous les cas.



Comment éradiquer les rats



Identifier la présence des rats :

Le rat est un animal nocturne qui reste caché pendant la journée. Pour cette raison, il sera plus facile de voir les signes de leur présence que de les voir eux-mêmes. Différents indices vous permettront de les détecter. L'indice le plus évident à constater est la présence d'excréments. Ils prennent l'apparence de gros grains de riz marron foncé concentrés sur une petite surface. Vous pouvez aussi observer d'autres

traces de leur passage : leurs empreintes de pattes.

Ce qui les attire :

Un rat a besoin d'être à proximité d'un **point d'eau**, d'un accès à la **nourriture** et de son **nid**.

Certains éléments extérieurs attirent donc les rats comme :

- la présence de nourriture : ordures ménagères abandonnées, grains distribués à la volaille, ...
- la présence d'abris : hautes herbes, tas de bois, granges, hangars, buanderies, ...

En automne, quand les récoltes sont enlevées, ces nuisibles ont tendance à gagner les habitations.

La méthode naturelle :

Deux bons chasseurs : le chien et surtout le chat !

Les recettes de grand-mère :

- Le **bicarbonate de soude** : mélangez-le avec un aliment apprécié des rats, comme du beurre de cacahuète. Le bicarbonate est ingéré par le rat, il se transforme en dioxyde de carbone et le tue.
- L'**eau de javel** : mélangez de l'eau de javel avec du lait liquide, en y ajoutant un aliment qui attirera le rat comme de la sauce de viande. Versez la mixture dans un récipient puis placez-le aux pieds des murs ; une fois que le rat ingurgitera la préparation, ses organes digestifs seront brûlés, ce qui le tuera en quelques heures seulement.
- Le **coca-cola** : le rat va être attiré par le goût sucré de cette boisson. Le coca cola altère les organes internes des rats, ce qui entraîne leur mort quelques jours voire quelques heures plus tard.
- Le **plâtre** : mélangez du plâtre avec de la farine afin de masquer l'odeur. Le rat avale ainsi le plâtre, produit extrêmement toxique pour lui. Pour une cuillère à soupe de plâtre, comptez-en deux pour la farine.
- Le **sel** : c'est un produit toxique pour le rat. Mélangez le sel avec de la nourriture que le rat apprécie pour masquer le goût.

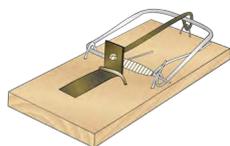


Les méthodes chimiques :

Les raticides en vente dans les jardinerie ou mis à la disposition dans certaines collectivités sont très peu dosés et n'ont que peu d'effet.

Par contre, les produits utilisés par les professionnels de la dératisation ne sont pas en vente au public. Ils utilisent des molécules plus puissantes qui nécessitent des agréments pour les manipuler.

Les pièges mécaniques :



Une façon **radicale** et peu **onéreuse** d'éliminer ces rongeurs est d'utiliser des **pièges**. Il peut s'agir de **tapettes** ou encore de **cages métalliques**. Attention, pour que cette méthode fonctionne, il faut placer les pièges à rats dans des endroits bien précis : lieux de passage, lieux d'accès à la nourriture, points d'eau...

Faire appel à un professionnel :

Si l'infestation de rats vous préoccupe et que vous souhaitez qu'elle ne prenne pas une ampleur trop importante, alors il vaut mieux **faire appel à une entreprise de dératisation**.

Qui fait quoi ?

- **La commune** intervient sur le **domaine public**. Un professionnel dépose des produits puissants dans les égouts, endroits où les rats se réfugient, mangent, se déplacent et colonisent d'autres endroits.

- **Le particulier** intervient sur son **domaine privé** au moyen de raticides du commerce, de pièges ou demande l'intervention d'un professionnel.

C'est la même façon d'opérer pour la destruction (ou la régulation) des taupes, des frelons, des mouches, ... Chacun intervient sur son domaine.

Informations diverses

Téléphones : Mairie 09 81 40 93 48 - Ecole 09 81 08 51 60

Municipales depuis 1908
Articles de presse
Dernier recensement
Toutes les photos
Ils ont marqué leur époque
Plan local de sauvegarde
Responsabilités des Adjointes
Informations générales
Infos administratives
Vous faites des travaux
Services à Forest
Etat civil
Répartitions des terres
Chapelles-Tourrelle
Anciens maires et conseils
Loisirs
Histoire de Forest
Livre d'or ancien
Livre d'or-écrire un mot
La météo à Forest

La chapelle bleue détruite puis restaurée

Commune de FOREST EN CAMBRESIS
1 rue du Général de Gaulle - 5027
www.forest-cis.fr - mairie@forest-cis.fr - Tél. 09.81.40.93.48

Actuellement, la mairie est ouverte au public uniquement le lundi et le mercredi après-midi de 14 h à 16h30.

Bulletins municipaux
Cliquez ici

Le site a été créé par M. Saniez et mis à jour le 09/11/2023
11739866 visites

La commune de Forest en Cambresis est située dans l'avesnois, à la limite du Cambresis. Elle fait partie de la "Communauté de Communes du Pays de Mormal" (CCPM). Elle est traversée par l'ancienne voie romaine, la Chaussée Brunehaut.

Inscriptions cantine	Ancien site 2c2m
Carte Grise - Passeport	Site de la ccpm
Camion Bleu Cambresis	Camion Bleu Avesnois
France Service à Landrecies	Location terres communales
Feux d'ivers	Parc Régional Avesnois
Chiens dangereux	Réunions de Conseil
Enquête RLP	Fermeture des déchetteries

1. Services municipaux :

- Actuellement, le secrétariat est tenu provisoirement par Mme Zimmer, employée du CDG59 (Centre de Gestion du Personnel Communal du Nord).

- Il est ouvert au public le lundi et le mercredi après-midi.

Services techniques : Jérémy KLUR

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h/12h et 13h30/17h30 (vendredi : 16h30) - mercredi : 8h/12h.

- **La mairie fermera du lundi 25 décembre au lundi 1er janvier.**

2. Permanences de M. le Maire :

- En principe, M. SANIEZ se

rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

3. Le complexe sportif :

- Responsable : Laurence HENNEBERT.

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

4. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :

- Commune : www.forest-cis.fr - email : mairie@forest-cis.fr

Sur le site de la commune, vous trouverez des photos, les comptes-rendus de conseils, quelques pages d'histoire, le livre de Forest écrit en 1905, une monographie de la même époque, ...

- CC du Pays de Mormal : www.cc-paysdemormal.fr - email : contact@cc-paysdemormal.fr

- Site de l'ancienne 2c2m : <http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html>

5. Informations communales :

- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, ...) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.

- La mairie recense les emails des administrés. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants. **Pensez à nous la communiquer.**

6. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque mardi à partir de midi.

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, vols).

7. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :

- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.

- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

8. Gendarmerie : cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr - tél 17 ou 03 27 84 70 50

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2023

- Présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René
- DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - MONIER Maggy - CARTEGNE Jeanne-Marie
- DELGHEIER Vincent.
- Absentes excusées : HENNEBERT Laurence (qui a donné une procuration à BROXER Georges) – HENNIAUX Delphine (qui a donné une procuration à SANIEZ Maurice) - MOREAU Carole.
- Absent : COQUELET Grégory.
- Secrétaire de séance : BLOTTEAU René.
- Date de la convocation : 9 février 2023.
- Date d'affichage : 20 février 2023.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Ralentissement Chaussée Brunehaut :

M. le Maire expose à l'assemblée communale que beaucoup d'usagers de la route qui empruntent la Chaussée Brunehaut roulent à une vitesse excessive. Les véhicules sont de plus en plus nombreux, en particulier les poids lourds, à prendre cette départementale.

Les habitants de la commune se plaignent régulièrement de cette nuisance. Beaucoup sont excédés de ne pas pouvoir traverser la chaussée en toute sécurité aux « passages protégés » car un certain nombre d'automobilistes ne cèdent pas le passage aux piétons.

Il existe plusieurs solutions : ne rien faire, poser des ralentisseurs, réduire la largeur de la chaussée aux entrées de la commune (comme à Fontaine), mettre les routes secondaires prioritaires (comme à Bousies), implanter des feux dits « récompense », ...

Après une visite sur le terrain avec M. BROXER et M. DENORME (entreprise TROMONT, retenue par la CCPM) et les contacts pris avec M. LOUVION et DUFOUR, techniciens à la DDTM d'Avesnes et M. le Maire de Croix-Caluyau, plusieurs solutions sont envisagées :

- une signalisation tricolore sur la Chaussée Brunehaut vers Montay avec passage piétons : 2 feux tricolores qui pourront être actionnés pour le passage des piétons. On peut les positionner sur un passage existant ou créer un nouveau passage.

- un feu vert récompense sur la Chaussée Brunehaut vers Croix avec passage piétons : 2 feux tricolores qui pourront être actionnés pour le passage des piétons. On peut les positionner sur un passage existant ou créer un nouveau passage. Cet équipement serait positionné sur la partie commune entre Forest et Croix.

- une signalisation tricolore « feu vert récompense » sur la Chaussée Brunehaut à l'entrée de Forest, vers Croix. Dans ce cas, il n'est pas possible de l'implanter à proximité d'un passage protégé ou d'une route perpendiculaire.

- des feux tricolores au carrefour de la Chaussée Brunehaut et de la rue du Moulin : les feux fonctionneraient alternativement avec arrêt des véhicules.

Les solutions évoquées sont subventionnées à 75% par les « Amendes de Police » et « Aide à la sécurisation des Routes Départementales en Agglomération ». La commune récupère la TVA.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'implanter une signalisation tricolore sur la Chaussée Brunehaut vers Croix : un seul feu vert « récompense »,
- d'implanter une signalisation tricolore sur la Chaussée Brunehaut vers Montay : 2 feux tricolores avec passage protégé à créer,
- de solliciter l'aide des techniciens de la DDTM,
- d'accepter le devis établi par la société TROMONT de Feignies : 11430€ + 18040€, soit 29470€ HT.
- de solliciter la subvention au titre de « l'Aide à la sécurisation des Routes Départementales en Agglomération » au taux de 75%, soit 22102,50€,
- de solliciter la subvention au titre « des Amendes de Police » au taux de 75%, soit 22102,50€, *(une seule subvention demandée sera accordée)*
- d'accepter le devis de la société COLAS de Maubeuge pour la construction d'un nouveau passage protégé sur la Chaussée Brunehaut vers Montay : soit 6574,55€ HT,
- de solliciter la subvention au titre « des Amendes de Police » au taux de 50% pour la construction de ce passage protégé : soit 3287,27€,
- d'étudier la possibilité d'installer ultérieurement des feux tricolores au carrefour de la Chaussée Brunehaut et de la rue du Moulin,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

2. Travaux rue du Moulin :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la dernière réunion, des modifications ont eu lieu : moins d'espaces verts, des passages très fréquentés bétonnés, des trottoirs en enrobés noirs plus solides. Coût de l'opération : 315 857,50 € HT soit 379 029,00 € TTC.

La commune peut prétendre à la subvention « Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long d'une route départementale » (AAT).

Le réseau « eau potable » sera rénové.

L'éclairage public est à la charge de la CCPM.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont du ressort du SIDEC.

M. le Maire invite les habitants de la rue du Moulin à une réunion publique avec tous les intervenants le lundi 6 mars à 18H30.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'accepter le devis établi par Cible VRD,
- de solliciter la subvention de 25 360 €, au titre de l'AAT,
- de solliciter la subvention de 20 000 €, au titre de l'ASRDA,
- de procéder à l'appel d'offres,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

3. Reconstruction de la chapelle bleue :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisageable de désigner un nouvel emplacement ou de reconstruire la chapelle au même endroit.

- Après délibération, le Conseil Municipal décide de réfléchir et prendra une décision ultérieurement.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

4. Préparation du budget :

Sont prévus :

- les travaux de sécurisation de la Chaussée Brunehaut,
- les travaux de rénovation de la rue du Moulin,
- l'acquisition d'un véhicule automobile, type fourgonnette,
- l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre ces dépenses en investissement lors du vote du budget 2023.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

5. Contrat aidé :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Melle Priscilla FERMON, demeurant à POIX-DU-NORD, est éligible au contrat unique d'insertion pour une durée d'un an à compter du 01 mars 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Melle FERMON à effectuer un contrat unique d'insertion pour une durée d'un an à compter du 01 mars 2023.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

6. Achat d'un véhicule utilitaire :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de véhicule utilitaire et que les employés communaux doivent utiliser leur véhicule personnel pour certains déplacements.

Daniel DEFINANCE et Vincent DELGHEIER sont chargés de concrétiser cet achat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un petit utilitaire.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

7. Chats errants :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que de nombreux Forésiens ont alerté la Mairie pour une surpopulation de chats errants.

La seule possibilité légale qui s'offre à la commune est la stérilisation des animaux qui seront obligatoirement relâchés sur place.

Une convention pourra être signée avec « 30 millions d'amis » pour obtenir une subvention de 50%.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention allouée par « 30 millions d'amis »

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

8. Subvention au Football-Club de Bousies : demande de M. PIROTTE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Christophe PIROTTE, Président du Football-Club de Bousies, sollicite une subvention. Cinq enfants de notre commune sont adhérents au club.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300€ au Football-Club de Bousies.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

9. Elagage de la haie du cimetière :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la haie du cimetière demande énormément de temps aux employés communaux. Plusieurs devis seront demandés par Mme Marie-Pierre SORIAUX.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire entretenir la haie du cimetière par une entreprise.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

10. Espaces verts :

La commune peut engager, pour une durée déterminée, un jeune en contrat d'apprentissage (CAP) paysagiste.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de recruter une personne en contrat d'apprentissage pour l'entretien des espaces verts.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

11. Création d'un poste d'agent technique :

La commune, avant de nommer « stagiaire » puis « titulaire » un employé, doit d'abord créer un poste d'agent technique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent technique.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

Séance du 04 avril 2023

- Présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - MONIER Maggy - CARTEGNIE Jeanne-Marie - DELGEHIER Vincent – HENNIAUX Delphine - MOREAU Carole.

- Absente excusée : SORIAUX Marie-Pierre (qui a donné un pouvoir à BROXER Georges).

- Absent : COQUELET Grégory.

- Secrétaire de séance : HENNIAUX Delphine.

- Date de la convocation : 29 mars 2023.

- Date d'affichage : 05 avril 2023.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Compte Administratif 2022 :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	351 964.59	425 205.42
	Investissement	109 698.21	59 869.01
Report de l'exercice	Report Fonctionnement		236 090.41
	Report Investissement	59 034.92	
	Total	520 697.72	721 164.84
Résultat cumulé	Fonctionnement		309 331.24
	Investissement		9 205.72
	Total cumulé		318 536.96

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

- Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2022.

2. Compte de Gestion établi par la Trésorerie de le Quesnoy.

- Il est identique au Compte Administratif.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion 2022.

3. Vote des taux des Taxes Communales :

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2022 : 41.42.
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2022 : Taux Communal 16 + Taux Départemental 19.29 (soit 35.29).
- Ancienne Taxe d'Habitation : 12.91.
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12.91.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil Municipal vote les taux proposés :

- . taxe sur foncier bâti : 35.29,
- . taxe sur foncier non bâti : 41.42,
- . taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.91.

4. Travaux rue du Moulin :

- Devis initial : 315 857,56 € HT.
- Entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres le 28/03/2023 : DESCAMPS TP : 278 315.28 € HT.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil Municipal retient l'entreprise DESCAMPS TP pour effectuer les aménagements rue du Moulin et autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

5. Travaux rue des Innocents :

- Entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres : DESCAMPS TP : 7 025 € HT.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil Municipal retient l'entreprise DESCAMPS TP pour effectuer les aménagements rue des Innocents et autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

6. Véhicule utilitaire :

- Véhicule vu chez «Leduc Utilitaires» à Bévillers par Vincent DELGHEIER, Daniel DEFINANCE et Jérémy KLUR : Opel Vivaro - novembre 2018 – 150 000 km – diesel – attelage remorque – garantie 3 mois
- Prix : 13 658,33 € HT soit 16 390 € TTC.
- Ce véhicule sera utilisé par les employés communaux et uniquement pour les besoins du service.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil Municipal vote l'achat d'un véhicule d'occasion type « Opel Vivaro » aux Ets « Leduc Utilitaires » pour le prix de 13 658.33 € HT, soit 16 390 € TTC et autorise M. le Maire à immatriculer ce véhicule et à l'assurer.

7. Budget 2023 :

	Total HT	Total TTC	Subvention
sécurisation de la Chaussée Brunehaut	36 044.55 €	43 253.46 €	25 390 €
rénovation de la rue du Moulin	278 315.28 €	333 978.34 €	25 360 €
aménagement des bas-côtés rue des Innocents	7 025.00 €	8 430.00 €	
canalisation des eaux chemin de Richemont	2 643.14 €	3 171.77 €	
acquisition d'un véhicule automobile	13 658.33 €	16 390.00 €	
acquisition d'un broyeur de végétaux	4 000.00 €	4 800.00 €	
acquisition armoire ignifugée état civil	3 050.00 €	3 660.00 €	
acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine	1 000.00 €	1 200.00 €	

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	748 431.24 €	439 100.00 €
Excédent de fonctionnement reporté		309 331.24 €
Investissement	581304.00 €	572 098.28 €
Solde d'exécution reporté		9 205.72 €
Total du budget	1 329 735.24 €	1 329 735.24 €

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil Municipal vote le budget 2023, décide de réaliser un emprunt de 200 000.00 €, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents concernant cet emprunt.

8. Création d'une unité de méthanisation à Haussy avec épandage sur le territoire de la commune :

- La création de cette unité permettrait d'améliorer le processus de gestion des effluents d'élevage des exploitations de MM. PAVOT et RICHARD (Ovillers-Solesmes) qui se sont associés dans la SAS METHABIO.

- Le processus de méthanisation se fera à partir d'effluents d'élevage : fumiers bovins (7 500 T/an), lisiers bovins (1 000 T/an) et de matières végétales : ensilages végétaux (3 375 T/an), pulpes de betteraves (5 000 T/an).

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Votes négatifs	Vote nul
14	0	11	3	0

- Le Conseil émet un avis favorable à la création d'une unité de méthanisation à Haussy.

9. Vente d'herbe :

- Parcelle A 2530 le Village : 0,5229 ha – vente d'herbe à René RAVERDY : 100 €/an.

- Parcelle ZC 24 les Nations : 0,3717 ha – vente d'herbe à Alain DRUESNE : 80 €/an.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil fixe le prix de la vente d'herbe pour l'année 2023 à 100 € pour la parcelle A 2530 à M. RAVERDY René, 80 € pour la parcelle ZC 24 à M. DRUESNE Alain.

10. Droits de chasse :

- Les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont loués à l'année à la « Société Communale de Chasse » au prix de 4,57 €/l'hectare.

- Saison 2023 : montant de 355,32 €.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil décide de louer les droits de chasse des terres communales à la « Société de Chasse Communale » pour la somme de 355.32 € pour la saison 2023.

11. Reconstruction de la Chapelle Bleue :

- L'endroit est à définir.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Votes négatifs	Vote nul
14	0	10	4	0

- Le Conseil décide de reconstruire la Chapelle Bleue sur la Place de l'Eglise, le long de la Chaussée Brunehaut, sur l'emplacement de l'ancienne « tourelle » démolie.

12. Personnel communal affecté à l'école :

- Intervention de Laurence HENNEBERT qui affirme que le personnel affecté à l'école est insuffisant.

- Elle propose de créer un poste d' « agent technique » à plein temps qui serait occupé par une personne en CDD durant 2 années.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Suite à cette intervention, le Conseil décide de créer un poste d' « agent technique » (école, espaces verts, travaux ménagers, ...) à plein temps qui sera occupé par une personne en Contrat Déterminé pour 2 ans (CDD).

13. Contrat aidé :

- Kévin TRICOT propose d'effectuer un contrat aidé pour un an à partir du 1^{er} avril à raison de 26 h/semaine.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

- Le Conseil accepte cette proposition et autorise M. le Maire ou Mme HENNEBERT, adjointe, à signer tous les documents concernant ce contrat.

14. Commission Municipale d'Aide Sociale :

- M. le Maire demande que la réunion de la Commission Municipale d'Aide Sociale se fasse à huis clos.

Séance du 09 juin 2023

- Présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - OBLED Jean- Marie - MONIER Maggy - DELGEHIER Vincent - HENNIAUX Delphine - MOREAU Carole.

- Absente excusée : CARTEGNE Jeanne-Marie (a donné procuration à SORIAUX Marie-Pierre).

- Absent : COQUELET Grégory.

- Secrétaire de séance : DRUESNE Philippe.

- Date de la convocation : 30 mai 2023.

- Date d'affichage : 12 juin 2023.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

ELECTION DES TITULAIRES - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nb de voix
LEDIEU LANGLET Thérèse	14
SORIAUX Marie-Pierre	14
HENNIAUX DEVIGNE Delphine	14

LEDIEU LANGLET Thérèse, SORIAUX Marie-Pierre, HENNIAUX DEVIGNE Delphine ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées élues déléguées titulaires.

ELECTION DES SUPPLEANTS - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nb de voix
DEFINANCE Daniel	14
HENNEBERT Laurence	14
DELGHEIER Vincent	14

DEFINANCE Daniel, HENNEBERT Laurence et DELGHEIER Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

2. Recrutement d'un agent polyvalent :

- Un agent polyvalent (école et espaces verts) sera recruté à compter du 1^{er} septembre 2023 en CCD pour une période de deux ans. Une déclaration à la bourse de l'emploi (centre de gestion) est obligatoire.
- La seule personne retenue par la commission chargée du recrutement sera nommée par arrêté municipal.
- Le Conseil donne son accord.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

3. Destructurations des nuisibles :

- Rappel de la décision du Conseil Municipal en date du 07 avril 2022 : intervention de M. TAUPIER pour une dératisation annuelle sur le territoire. - Coût : 912 €/an.

Les membres du Conseil confirment la décision prise antérieurement : toute distribution gratuite de « poison à rats » par la commune est terminée. Les administrés pourront acquérir ce type de produit dans le commerce.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

4. Remise des terres louées par le GAEC le Préau (Mrs Amédée et Ghislain BARBIEUX) :

- M. le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral a autorisé le GAEC de Cantraine (Matthieu et Sophie PRUVOT) à cultiver les terres abandonnées par le GAEC le Préau (ZI 91 : 2ha 36a 20ca, ZH 19 : 4ha 32a 60ca, ZW 30 : 1ha 23a 40c) sous réserve de l'accord du propriétaire (la commune de Forest).

- La parcelle ZE 19 p (0ha 28a 77ca) n'est pas attribuée, elle est attenante à une parcelle cultivée par M. Guillaume DRUESNE. Mrs BARBIEUX demandent qu'elle soit cédée à M. Guillaume DRUESNE.

- M. Damien DRUESNE, jeune agriculteur, conteste la décision préfectorale et dépose un nouveau dossier auprès de la DDTM et demande que ces 8ha lui soit attribués.

- A l'unanimité, le Conseil attend donc la nouvelle décision préfectorale pour attribuer ces 8 ha 20a 97ca de terres.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

5. Renouvellement des baux des terres communales :

- M. le Maire expose à l'assemblée communale que les baux de location des terres communales prennent fin en 2023. La commune est propriétaire de 78ha 64a 56ca de prairies et terres cultivables, dont 77ha 75a 10ca louées aux agriculteurs et 0ha 89a 46ca non louées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de confier l'établissement des futurs baux à l'office notarial de Me Simon CHOAIN. Notaire à Le CATEAU-CAMBRÉSIS,

- que les divers frais concernant l'établissement de ces baux seront supportés exclusivement par les preneurs,
- d'autoriser M. le Maire à signer les baux au nom de la commune.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

6. Cadeaux de fin d'année aux élèves de CM2 :

- Le Conseil décide d'offrir un chèque-cadeau de 35€ aux élèves de la commune entrant en 1^e année de collège.
- Les achats devront se faire exclusivement à l'espace culturel « Leclerc » à Caudry.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

7. Demande pour l'implantation d'un city-stade sur la commune :

- M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande écrite de « jeunes » de FOREST pour l'installation d'un city-stade sur la commune.
- M. le Maire n'est pas opposé à ce projet mais il rappelle que la commune dispose déjà d'un terrain de football, d'un court de tennis rue de Richemont, d'une table de tennis de table et de jeux pour les plus petits sur la Place de l'Abreuvoir.
- Il indique aussi que ces équipements sont peu ou pas utilisés.
- Une commission est nommée : M.P. SORIAUX, L. HENNEBERT, M. MONIER, G. BROXER, D. HENNIAUX, R. BLOTTEAU, V. DELGHEIER et D. DEFINANCE.
- Cette commission étudiera la faisabilité de ce projet :
 - . l'aspect financier,
 - . l'implantation dans la commune (éviter les futures nuisances sonores pour les riverains),
 - . la future gestion (ouverture et fermeture des portes),
 - . les équipements à implanter.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

8. Dotation d'un véhicule « Twingo » à la commune :

- Un véhicule d'occasion reconditionné va prochainement être attribué gratuitement par ENEDIS à la commune.
- M. le Maire remercie Vincent DELGHEIER qui a suivi ce projet jusqu'à son aboutissement.
- La commune accepte, bien entendu, ce véhicule et décide de l'assurer à l'agence Axa de le Cateau.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

9. Nomination en tant que stagiaire de M. Jérémy KLUR :

- M. le Maire propose de nommer « stagiaire » M. Jérémy KLUR qui a effectué 2 années en tant qu'agent technique contractuel.
- Le Conseil donne son accord.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

10. Remerciements à Mme Maggy MONIER :

- M. le Maire remercie Maggy MONIER pour le suivi lors des travaux de la rue des Innocents.
- Il la félicite également pour les 3 années passées en tant que Présidente du Comité d'Animation. Elle demande à être déchargée de cette fonction. Dominique CATILLON lui succède.
- Tous les membres du Conseil s'associent à ces félicitations.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

11. Ateliers numériques :

- Un bilan de l'année 2022/ 2023 a été effectué avec la conseillère numérique : les retours sont positifs et la progression excellente avec l'acquisition de nouvelles compétences. Le groupe souhaite la poursuite de ce dispositif qui pourrait accueillir de nouveaux participants dès septembre 2023.
- MP SORIAUX sollicite l'avis du conseil sur la reconduction du dispositif dans le cadre du partenariat avec la commune de SALESCHES (coût horaire : 5€50).
- A l'unanimité le Conseil donne son accord.

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
14	0	14	0	0

Séance du 14 septembre 2023

- **Présents** : SANIEZ Maurice - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - BLOTTEAU René - DÉFINANCE Daniel - DRUESNE Philippe - OBLED Jean-Marie - MONIER Maggy - DELGEHIER Vincent - HENNIAUX Delphine - CARTEGNE Jeanne-Marie.
 - **Absents excusés** : BROXER Georges (qui a donné procuration à SANIEZ Maurice) - LEDIEU Thérèse (qui a donné procuration à HENNIAUX Delphine) - MOREAU Carole.
 - **Absent** : COQUELET Grégory.
 - **Secrétaire de séance** : BLOTTEAU René.
 - **Date de la convocation** : 08 septembre 2023.
 - **Date d'affichage** : 15 septembre 2023.
- Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Financement des travaux de la rue du Moulin :

- M. le Maire liste les travaux et les acquisitions déjà réalisés en 2023 :

Investissement	Total HT	Total TTC	Subvention
Rénovation rue du Moulin (trottoirs, gaines, divers)	278 315 €	333 978 €	25 360 €
enfouissement du réseau EDF (financé par Enedis et SIDEC)	68 614 €	82 336 €	82 336 €
remplacement du poste tour (financé par Enedis et SIDEC)	58 337 €	70 004 €	70 004 €
remplacement du réseau eau (financé par Noréade)	170 000 €	204 000 €	204 000 €
remplacement de l'éclairage public (financé par CCPM)	18 503 €	22 203 €	22 203 €
remplacement fibre et cuivre (financé par Orange)			pas connue
aménagement des bas-côtés rue des Innocents	7 025 €	8 430 €	
canalisation des eaux au chemin de Richemont	2 643 €	3 171 €	
acquisition d'un véhicule automobile	13 658 €	16 390 €	
acquisition d'un broyeur de végétaux	2 699 €	3 239 €	
acquisition d'une débroussailleuse	609 €	731 €	
acquisition d'un taille-haies	458 €	550 €	
acquisition d'un sécateur électrique	349 €	419 €	
acquisition d'un classeur à tiroirs	833 €	1 000 €	
acquisition d'une armoire ignifugée état civil	3 050 €	3 660 €	
acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine	1 040 €	1 248 €	
22 prises pour déco Noël : place, ruelles, innocents, ...	1 100 €	1 320 €	
3 prises pour déco Noël : rue du Moulin	450 €	540 €	

- Il rappelle que la commune a engagé, pour 2 années, une employée supplémentaire qui est principalement attachée à l'école. Coût annuel : environ 25 000 €.
- Il rappelle également que le Conseil a programmé d'autres travaux pour les années futures : la sécurisation de la Chaussée Brunehaut (en attente des subventions) et envisage la rénovation de la rue de Valenciennes et l'implantation d'un terrain multisports :

	Total HT	Total TTC	Subvention
sécurisation de la Chaussée Brunehaut (dossier déposé, en attente des subventions)	36 044 €	43 253 €	25 390 €
rénovation rue de Valenciennes (dossier en attente des décisions du SIDEC)	206 166 €	246 199 €	taux non défini
terrain multisports : sur la pelouse jouxtant l'école primaire (rues de la Place et de l'Abreuvoir)	80 000 €	96 000 €	64 000 € maximum

- M. le Maire rappelle aussi que la commune récupère la TVA sur l'investissement après 2 années au taux de 14%. De même, les subventions accordées sont versées à la commune après paiement de la facture et souvent dans des délais assez longs, à l'exception des subventions concernant la sécurité routière qui sont versées avant les travaux.

- M. le Maire demande aux membres du Conseil de tenir compte des finances locales, en particulier de la trésorerie. Actuellement, la commune ne peut entreprendre de gros travaux. Dans les années futures, elle devra faire le choix entre :

- . terminer l'enfouissement des réseaux dans la rue de Valenciennes et réfectionner les trottoirs,
- . implanter un terrain multisports au centre du village.

Ce sont deux projets qu'il faudra programmer et financer dans le temps.

- Il énumère les principales caractéristiques du contrat de prêt proposé par la Banque Postale :

Score Gissler	IA
Montant du contrat de prêt	200 000 €
Durée du contrat de prêt	20 ans
Objet du contrat de prêt	financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2043	
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.	
Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/09/2023, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 4,19%
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	échéances constantes
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,20 % du montant du contrat de prêt

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil accepte les caractéristiques du contrat de prêt proposé par la Banque Postale :

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

2. Adhésion de la CCPM au SIAVED (Syndicat Inter Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la CCPM au SIAVED.

Compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés qui comprend :

- Les opérations de transport, transfert, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- Les opérations de gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre tri avec extension des consignes de tri, les opérations de transport, de transit ou de regroupement, les refus de tri issu des opérations de tri et les quais de transfert ;
- L'exploitation, les travaux d'investissement, l'entretien courant et le gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique des déchets ;
- La création et la gestion intégrale des déchèteries ;
- La création et la gestion de recycleries ;

- La création et l'exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Energétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Compétence optionnelle (collecte des déchets ménagers et assimilés réalisée de la manière suivante) :
- La collecte en porte à porte ;
- Les points d'apport volontaire (y compris les colonnes enterrées) ;
- La prévention ;
- Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Le réemploi.
- A la majorité de ses membres, le Conseil ne s'oppose pas à l'adhésion de la CCPM au SIAVED :

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Votes négatifs	Vote nul
13	0	11	2	0

3. Travaux d'enfouissement rue de Valenciennes :

Le SIDEC propose de (d') :

- réaliser les travaux avant le 31 octobre 2024, basculer sur le Programme du SIDEC «HP 2024». Les travaux pourront être financés à hauteur de 25% par le SIDEC (31 750 €) et par le fond de concours de la commune à hauteur de 75% (95 250 €). Il convient de transmettre une délibération du conseil municipal autorisant les travaux et son financement.
- maintenir la demande au programme de l'article 8 et reporter le projet dans l'attente de crédits.
- annuler l'opération.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de maintenir la demande au programme de l'article 8 et reporter le projet dans l'attente de crédits :

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

4. Aménagement pour permettre le stationnement des véhicules municipaux :

- Le devis établi se monte à 5 095 € HT (6 114 € TTC).
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce projet pour l'instant :

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

5. Projet concernant l'implantation d'un City-stade :

- Marie-Pierre SORIAUX - Laurence HENNEBERT - Georges BROXER - René BLOTTEAU - Daniel DEFINANCE - Maggy MONIER - Vincent DELGHEIER - Delphine HENNIAUX sont allés à Fontaine-au-Bois pour obtenir une information concernant ce projet.
- Coût : 96 000 € TTC, 80 000 € HT, subventionnable à 80% maximum (soit 64 000 €).
- C'est un beau projet, mais actuellement, la commune ne peut le réaliser, faute de moyens financiers.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce projet pour l'instant :

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

6. Proposition de répartition des terres cédées par le GAEC le Préau :

- Mathieu PRUVOT (GAEC de Cantraine) a obtenu, par arrêté préfectoral, l'autorisation d'exploiter les parcelles abandonnées par le GAEC le Préau.
- Suite à la demande de Damien DRUESNE, jeune agriculteur qui s'installe, Mathieu PRUVOT accepte de céder une parcelle à Damien DRUESNE.
- La nouvelle répartition des terres abandonnées par le GAEC le Préau serait donc :

Montay	ZH19	4ha 32a 60ca	Damien DRUESNE
Forest	ZI91	2ha 36a 20ca	Mathieu PRUVOT
Solesmes	ZW30	1ha 23a 40ca	Mathieu PRUVOT
Forest	ZE19P	0ha 28a 77ca	Guillaume DRUESNE
Total		8ha 20a 97ca	

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide d'approuver cette répartition :

Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

7. Colis de fin d'année :

- Le Conseil fixe le prix du colis à 27 €.

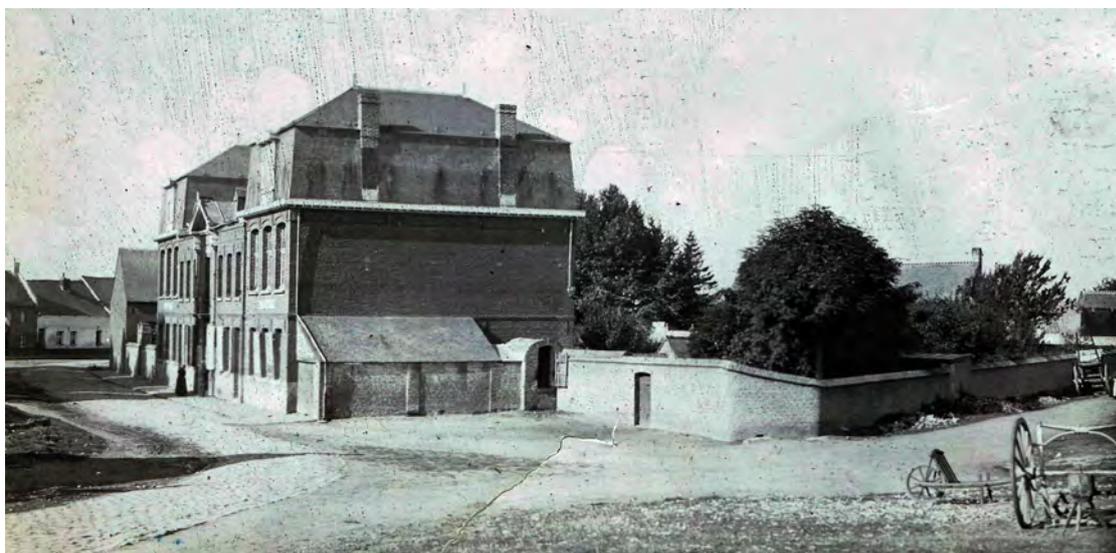
Nb de votants	Abstention	Votes positifs	Vote négatif	Vote nul
13	0	13	0	0

8. Dératisation :

- Les membres du Conseil souhaitent que le professionnel retenu organise une réunion publique au cours de laquelle il donnerait des conseils aux particuliers pour éliminer les rongeurs. Il pourrait aussi proposer ses produits aux particuliers.
- A l'unanimité, les membres du Conseil confirment la décision prise antérieurement : toute distribution gratuite de « poison à rats » par la commune est terminée.
- Intervention de M. TAUPIER pour une dératisation annuelle sur le territoire. - Coût : 912 €/an.

Quelques tarifs

Location de tables	3,00 €
Location de chaises	0.50 €
Droit de place : déballage	8,00 €
Photocopie	Gratuite (dans la limite d'une 20e/an)
Location salle des fêtes : (vin d'honneur uniquement)	50,00 €
Repas cantine « maternelle »	3.20 €
Repas cantine « primaire »	3.40 €
Repas cantine « adulte »	3.45 €
Concession cimetière : 2 personnes (3 m2 environ)	80,00 €
Concession cimetière : 4 personnes (5 m2 environ)	130,00 €
Tarif au columbarium	600,00 € pour une durée de 50 ans (case de deux urnes).



Les bâtiments communaux en 1900

Déchetteries

Horaires d'hiver et d'été

→ Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POIX DU NORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Lundi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Mardi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Mardi	Fermé	13h30 - 16h45	Mardi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Mercredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Mercredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

→ Les horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POIX DU NORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Lundi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
Mardi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Mardi	Fermé	14h00 - 17h45	Mardi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
Mercredi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Mercredi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45	Jeudi	Fermé	14h00 - 17h45	Jeudi	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
Vendredi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Vendredi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45
Samedi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45	Samedi	9h00 - 11h45	13h00 - 17h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

Un distributeur de pain, situé sur la Chaussée Brunehaut, propose du pain frais, des croissants, des viennoiseries chaque jour. Aujourd'hui c'est lui qui remplace le boulanger dans nos petites communes.

Malheureusement, le propriétaire de ces machines les ferme les uns après les autres quand ils ne sont plus rentables. C'est compréhensible.

Celui de Forest ne semble pas être touché par cette mesure pour le moment.

Je sais que beaucoup de nos concitoyens seraient pénalisés en cas d'arrêt de ce service. Pensons-y pour éviter cette mesure.

Janvier 2023 : la cérémonie des vœux



Comme chaque année, la salle des fêtes était pleine pour la cérémonie des vœux. Etaient présents les maires de Landrecies, Maroilles, Bousies, Croix-Caluyau, Le Favril et Fontaine-au-Bois. De nombreux Forésiens étaient venus assister à cette première manifestation de 2023.

Le bilan de l'année a été évoqué, les travaux réalisés, l'état des finances ainsi que les projets qui verront le jour au cours des prochains mois. Et ils sont nombreux.



La prochaine
cérémonie
des vœux
aura lieu le
samedi 6
janvier
à 18 heures à
la salle des
fêtes.



Le Comité d'Animation Culturelle

Président : CATILLON Dominique - **Vice-Présidente :** HENNEBERT Laurence

Secrétaire : HENNEBERT Mathilde - **Secrétaire-Adjoint :** BROXER Georges

Trésorière : MONIER Hélène - **Trésorier Adjoint :** KLUR Jérémy

Membres : BLOTTEAU René - CARTEGNIÉ Jeanne-Marie - DÉFINANCE Daniel - DELGEHIER Vincent - HENNIAUX Delphine - LEMAIRE Stéphanie - DUBOIS Denis - LARDENOIS Pierre - MOREAU Nadine - MOREAU Carole - MONIER Jean-Luc - MARIN Valérie.

Mémo-tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri

①

C'est un emballage ou un papier ?

dans le bac de tri

②

Inutile de laver l'emballage

bien le vider

③

Déposer vos emballages dans le bac sans sac

ne pas les imbriquer

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET TOUS LES PAPIERS



Emballages **en plastique**



NOUVEAU



Tubes, barquettes, pots de yaourt, sachets et films plastiques...



Tous les **papiers**



Emballages **en métal** et les petits aluminiums



Emballages **en carton**

À TRIER

dans le bac du tri, compartiment du verre

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles **en verre**



Pots, bocaux et flacons **en verre**



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES



Objets **en plastique**



Vaisselle **cassée**



CITEO



Contact : **0327775235**
www.cc-paysdemormal.fr

Aujourd'hui, le tri évolue

TRIER ENCORE +

Vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique



Toutes les bouteilles
en plastique



Tous les flacons et bidons
en plastique



Toutes les barquettes
en plastique



Tous les pots et boîtes
en plastique



Tous les sacs, sachets et films
en plastique



Les bons
gestes de tri

EN VRAC, BIEN LES
VIDER, INUTILE DE LES
LAVER, NE PAS LES
IMBRIQUER.

+ d'emballages triés, c'est...

Avec
1 tonne
de plastique
recyclée



On réduit de
2 tonnes
les émissions de CO₂



20 000 km
parcourus
en voiture
économisés

On économise
8 500 kWh



La consommation
d'énergie moyenne
annuelle de
2 foyers
évitée

Deux anciens conseillers nous ont quittés

Marie-Louise VINCENT nous a quittés le 30 janvier dernier. Nommée institutrice à l'école de Forest pendant 10 ans puis directrice durant 18 autres années, elle est restée 28 années au service de nos enfants. On peut estimer à 300, le nombre de petits Forésien et de petites Forésiennes qui sont " passés dans sa classe " et ont appris à lire. Les uns étaient de bons élèves, les autres étaient beaucoup moins sages, mais tous ont profité de son enseignement et ont subi son empreinte morale. Marie-Louise a su orienter les meilleurs, stimuler et entraîner les plus faibles. Elle a su tenir compte de la nature et des aspirations particulières de tous les enfants qui lui ont été confiés. Marie-Louise a toujours eu de très bons rapports avec ses collègues, faisant souvent preuve de diplomatie. Elle a obtenu la Mention Honorable et le titre de Professeur des Ecoles. Elle a exercé ses fonctions avec l'idéal de ses anciens maîtres. Le devoir a été son fidèle compagnon de tous les jours.



Sa seconde passion fut certainement son implication dans la vie communale. En effet, Marie-Louise a été élue conseillère municipale en 2001. Elle fut réélue en 2008 et en 2014, 3 mandats consécutifs, soit 19 années au service de la population. Elle fut également membre du Comité d'Animation. Elle en était encore la secrétaire. Marie-Louise a rarement manqué une réunion, a toujours participé activement aux délibérations, ses avis ont toujours été écoutés et souvent suivis.

Marie-Louise a également donné son sang à de nombreuses reprises, à Solesmes puis à Bousies. Elle a été récompensée plusieurs fois pour ces actes de dévouement.

Marie-Louise SAMAIN, devenue Marie-Louise VINCENT, après son mariage avec Jacques, chérissait ses deux filles Isabelle et Ingrid.

Madame VINCENT, chacun d'entre nous se souviendra de vous, qu'il soit élu, qu'il soit enseignant, qu'il fasse partie du personnel de service, qu'il soit parent ou qu'il soit tout simplement élève.

Extrait de l'éloge funèbre prononcé par le Maire.



Emile DUPONT nous a quittés le 21 février dernier. Emile passa une enfance heureuse et une adolescence sans problème au milieu des siens à Montay, animé par le désir de travailler pour contribuer à la bonne marche de la ferme familiale.

Il épousa Marguerite Lasne, jeune fille forésienne. Ils s'installèrent ensemble dans la commune et reprirent la ferme familiale.

Malheureusement en juin 1982, ils perdirent leur fils Henri Paul. Ce fut une douleur immense pour les parents. Ils ne surmontèrent jamais la disparition de leur unique enfant. Cependant ils poursuivirent leur activité agricole. Le moral n'y était plus mais les animaux de la ferme, les travaux des champs les aidaient à surmonter cette grande douleur.

Emile a aimé passionnément son métier. Travailler était un devoir, mais c'était aussi une satisfaction. Les années se succédèrent et arriva le moment de céder l'exploitation. Et quand sonna l'heure de la retraite, Emile quitta cette profession si dure et si ingrate avec beaucoup de regrets.

En mars 1959, Emile a été élu conseiller municipal, il n'avait que 28 ans. Il fut réélu en 1965, en 1971 et en 1977, 4 mandats consécutifs, soit 24 années au service de la population.

Durant tout ce temps, il fut également membre du CCAS et en 1983 de l'Association Foncière. Toujours présent aux réunions du conseil municipal, toujours présent quand on avait besoin de lui, il ne ratait aucune manifestation communale.

Discret mais attentionné, dévoué mais réservé, il faisait preuve d'une grande qualité d'écoute à l'égard de beaucoup de Forésien. En effet, Emile était un homme compétent, apprécié par tous ceux qui travaillaient avec lui ou le côtoyaient.

Extrait de l'éloge funèbre prononcé par le Maire.

Une brocante très ensoleillée (trop)



Le Comité d'Animation a, cette année encore, organisé cette magnifique manifestation annuelle. Les conditions atmosphériques de cette mi-septembre étaient inhabituelles. La foule fut extrêmement dense le matin et plus clairsemée l'après-midi, contrairement aux autres années. La chaleur était devenue insupportable.

Soixante neuf familles de Forésiens se sont installées, soit plus du quart de la population.

Nous avons pu compter sur une grande mobilisation des habitants de la commune pour que cette manifestation se déroule dans les

meilleures conditions.

*Les membres du Comité d'Animation, du Conseil Municipal, les employés communaux et plusieurs bénévoles ont participé activement pour que les **conditions de sécurité** soient remplies.*

*Un merci spécial aux **agriculteurs** qui ont placé des balles de paille et leurs tracteurs aux endroits stratégiques et qui ont mis à notre disposition une prairie pour permettre le stationnement des véhicules.*

Un grand merci à vous toutes et à vous tous.



Le Conseil Régional s'inquiète de la situation des producteurs de viande



Le Président du Conseil Régional, Xavier Bertrand, avait demandé à sa Vice-Présidente à l'agriculture, Marie-Sophie Lesne, également maire de le Quesnoy, de s'enquérir de la situation des producteurs de viande et de les soutenir.

La ferme de Guillaume Henniaux a donc reçu la visite de l'élue ainsi que de nombreux dirigeants syndicaux.

L'éleveur fit part des difficultés actuelles de la profession liées à de nombreux facteurs.

Une visite des bâtiments eut ensuite lieu. Le groupe s'arrêta devant chaque groupe d'animaux. Guillaume donna alors une information détaillée sur chaque race bovine présente sur l'exploitation. Le public, pourtant connaisseur, se montra très intéressé par ces explications.



Le repas amical de fin d'année



Le maire a souhaité la bienvenue à tous et en particulier aux nouveaux invités. Il a rappelé que le repas était offert aux Forésiens de plus de 60 ans, aux membres du conseil et du comité ainsi qu'au personnel communal. Il a eu une pensée pour les personnes qui nous ont quit-

tés cette année : Marie-Louise Vincent, Emile Dupont, Marguerite Dupont et Marie Capelle.

Il a mis à l'honneur les deux aînés de l'assistance : Marthe Baillon et Georges Broxer.

Ensuite, il a rappelé les différents travaux ou achats qui ont marqué cette année : l'acquisition d'un fourgon, la restauration de la chapelle bleue, la rénovation du couloir de l'école, la réfection des trottoirs de la rue du Moulin avec l'enfouissement des réseaux et la mise en led des lampadaires.

Il évoqua quelques projets : la mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut, la réfection de la rue de Valenciennes, le remplacement de la chaudière des bâtiments communaux, l'implantation d'un terrain multisports au centre du village.

Les finances de la commune sont saines et le conseil travaillera dans cette optique pour maintenir les impôts locaux dans des limites raisonnables.





La chapelle bleue reconstruite



Ces petites chapelles bleues, appelées quelquefois, oratoires ou bornes-chapelles sont environ 700 dans l'Avesnois dont 53 dans le canton de Landrecies. On les construisait surtout par conviction religieuse, mais aussi en mémoire d'un disparu, d'un vœu qui s'était réalisé ou encore pour affirmer sa position sociale. On les rencontre un peu partout : dans les jardins, dans les champs, contre un mur (elle s'appelle alors niche).

Mais le plus souvent, on les trouve au bord d'un chemin, près d'un carrefour : facilité pour amener les matériaux (en pierre bleue), pour indiquer un lieu et surtout pour qu'on la voie !

Elles

sont cylindriques ou carrées. On les date du 18^e siècle. Beaucoup ont disparu, certaines sont oubliées et envahies par les ronces.

La « chapelle bleue » de Forest, anciennement située rue du Moulin, est typique : de forme cylindrique, en pierre bleue, au bord d'une route, à proximité d'un carrefour, érigée vers 1750 par une ancienne famille « honorable » de la commune qui a donné beaucoup de mayeurs et d'échevins (la famille Lefèvre). On peut lire difficilement l'inscription d'origine : « *érigée par les héritiers de Rosalie et Cécile Lefèvre, sa sœur, en l'honneur de Notre-Dame de Bonsecours* ».



Puis un jour, cette « chapelette », comme la nommait l'Abbé Poulet dans sa monographie en 1905, s'est écroulée. La commune a eu la présence d'esprit de rassembler le tas de pierres et de le mettre en sécurité. Cela faisait déjà plusieurs années que le Conseil Municipal envisageait de la restaurer. En 2012, un ancien Forésien, Léon Henniaux, a proposé son aide financière pour sa reconstruction. Rapidement, le petit monument fut remis à sa place. La commune fit aménager un accès pour faciliter le va-et-vient des promeneurs. Malheureusement, dix années plus tard, en 2022, elle fut de nouveau détruite. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité

l'ériger au même endroit, car propice aux nombreuses sorties de route des automobilistes.

Elle se trouve depuis quelques semaines sur la place de l'église, au lieu et place d'une ancienne tourette (la symétrique de l'actuelle).



Quelques dates

- **Samedi 9 et dimanche 10 décembre** : marché de Noël à la salle des fêtes.
- **Vendredi 15 décembre** : 10 à 12 h et 14 à 18 h : remise des colis de fin d'année - salle de réunion.
- **Samedi 6 janvier** à 18 heures : cérémonie des vœux.
- **Mercredi 8 mai** : commémoration armistice 39-45.
- **Un dimanche du mois de mai** : parcours du cœur.
- **Dimanche 9 juin** : élections européennes.
- **Samedi 15 et dimanche 16 juin** : ducasse.
- **Samedi 13 et dimanche 14 juillet** : Fête Nationale.
- **Dimanche 8 septembre** : 39e brocante (sous réserves).
- **Mardi 5 novembre** : marche organisée par les « Marcheurs de Mormal ».
- **Lundi 11 novembre** : commémoration armistice 14-18.
- **Dimanche 17 novembre** : repas amical.

Dominique Catillon, Président du Comité d'Animation Culturelle

Enedis remet une Twingo à la commune



Une Twingo d'occasion, mais en parfait état, vient d'être offerte à notre commune par ENEDIS Cette magnifique opération a été possible grâce l'intervention de Vincent DELGHEIER, conseiller municipal. Un grand merci à ENEDIS et à Vincent.

Ne les oublions pas



Nous n'oublierons jamais ces six longues années d'une guerre qui, de 1939 à 1945, a meurtri tant de peuples et tant de familles, en France, en Europe et dans le monde entier.

Nous n'oublierons jamais ces femmes et ces hommes arrachés à la vie et à leurs familles, des familles séparées pendant 6 ans et à jamais détruites.

Il fallait tout abandonner et combattre un ennemi qui avait préparé de longue date sa guerre d'extermination.

Je voudrais, devant vous, rappeler les souffrances endurées par les femmes et les hommes qui ont traversé ces années terribles.

Rappeler les 45 millions de victimes civiles et militaires.

Rappeler l'horreur des camps de concentration et d'extermination, pensés et organisés par les Na-

zis qui avaient pour but de détruire toute dignité humaine et d'amener à la mort de manière industrielle des millions de personnes qui avaient le tort d'être juifs, handicapés ou opposants politiques. Parmi ces victimes, des habitants de notre commune, dont les noms sont gravés sur ce monument, ont connu cette destinée terrible. Pensons à eux à cet instant.

Extrait de l'allocution du Maire

Etat Civil 2023

Décès :

VINCENT SAMAIN Marie-Louise	79 ans	le 30/01/2023
DUPONT Emile	92 ans	le 21/02/2023
DUPONT LASNE Marguerite	91 ans	le 11/07/2023
CAPELLE Marie	87 ans	le 15/08/2023

Naissances :

CANIOT Clémence	le 20/03/2023
RENARD Fleuriane	le 31/03/2023
BERGER Isaac	le 05/06/2023
COCHET Lény	le 23/07/2023

Mariages :

CANIOT Matthieu et BROUETTE Sophie	le 06/05/2023
------------------------------------	---------------

PACS :

CUISSET Rémy et LEMAIRE Nelly	le 15/02/2023
LEGRAND Simon et FAUCHART Justine	le 25/05/2023
PRUVOT Donovan et LECUYER Colyne	le 08/11/2023



CANIOT Matthieu et
BROUETTE Sophie



CUISSET Rémy et
LEMAIRE Nelly



LEGRAND Simon et
FAUCHART Justine



PRUVOT Donovan et
LECUYER Colyne

Elles nous ont quittés cette année



← Marie CAPELLE
Marguerite DUPONT →



Obtenir (ou renouveler) sa Carte d'Identité (ou son Passeport)

1. J'effectue mes démarches en ligne :

- Je remplis le formulaire de pré-demande CNI (ou Passeport) sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>

2. Après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne :

- Je contacte une **mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes**.
- Les demandes sont reçues, quel que soit le domicile du demandeur, dans les communes suivantes : Landrecies, Le Quesnoy, Landrecies, ...
- Lors de mon déplacement dans cette mairie, j'apporte :
 - . le numéro de ma « Pré-demande CNI » ou « Pré-demande Passeport »,
 - . les pièces justificatives nécessaires à la constitution de ma demande.

3. Comment cela se passe en mairie :

- L'agent de la mairie :
 - . rappelle votre pré-demande de CNI ou de Passeport dans le système informatique grâce au numéro ou au QR code présent sur votre récapitulatif,
 - . vérifie les autres pièces de votre dossier,
 - . procède au recueil de vos empreintes,
 - . vous délivre un récépissé de demande de CNI ou de passeport sur lequel figure le numéro de votre demande.

4. Grâce à ce numéro de demande :

- Vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre CNI ou de votre passeport en ligne.

5. Documents à présenter :

- . votre carte d'identité périmée,
- . 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes,
- . 1 justificatif de domicile,
- . votre n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).

Colis de fin d'année : personnes de plus de 65 ans et employés communaux. En raison des mesures sanitaires, la distribution des colis ne se fera pas au domicile.

Les bénéficiaires ou une personne de leur choix viendront récupérer le colis le **vendredi 15 décembre** dans la **salle de réunion** de 10h à 12h et de 14h à 18h.

En cas d'impossibilité, une livraison au domicile pourra se faire. Prévenez-nous.

*Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires.
Il a été écrit et mis en page par Maurice Saniez.
Les photos ont été prises par Jérémy Klur et Dominique Catillon.
L'assemblage a été réalisé en mairie.
I.P.N.S.*



Vous voulez faire des économies d'énergie l'hiver prochain ? Prenez RDV avec votre conseiller France Renov' !



Attention ! Beaucoup d'aides sont à demander avant la signature du devis, alors si vous avez un projet de rénovation énergétique de votre logement, prenez contact avec votre conseiller France Renov' dès le début de votre projet.

C'est le sujet qui anime toutes les conversations. Comment faire des économies d'énergie ? Vous avez froid chez vous ? Vous avez de grosses factures d'énergie ? Vous souhaitez faire des travaux et connaître les aides mobilisables ou être accompagné ?

Le territoire accueille désormais deux « Espaces Conseil France Renov' » pour répondre gratuitement, sans engagement et en toute neutralité à vos questions et vous aiguiller dans votre projet.

Ma Prime Renov', les Certificats d'Économies d'Énergie, la TVA à taux réduit, l'aide Sérénité de l'Anah ... vous êtes perdus ? C'est normal !

Spécialisés dans les économies d'énergie et dans les dispositifs d'aides, les conseillers France Renov' sont là pour vous aider.

Avec vous ils définiront vos besoins. Quels travaux entreprendre ? Par où commencer ? Quelles aides sont disponibles ? Quelles entreprises choisir ? Comment s'y prendre pour les démarches ? Quels accompagnements possibles ?

Quels travaux sont éligibles ?

Les travaux d'isolation (murs, toiture, plancher bas...), certains équipements de chauffage (pompe à chaleur, poêle à bois, chaudière à granulé, chauffe-eau solaire, ...), les fenêtres, portes-fenêtres, fenêtres de toit.

Il est également possible d'obtenir un financement pour la réalisation d'un audit énergétique.

Les conseillers France Renov' vous guideront dans les différentes étapes de votre projet :

- Identification des besoins
- Autorisations d'urbanisme
- Analyses des devis d'entreprises RGE
- Demandes d'aides
- Récupération des aides octroyées

Qui contacter ?

Vous habitez les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Sud Avesnois ou du Pays de Mormal :

Un seul contact, l'Espace Conseil France Renov' de l'Avesnois, reconnu interlocuteur privilégié par la Région Hauts-de-France et labélisé Guichet Unique de l'Habitat. Contact : habitat@parc-naturel-avesnois.com ou 07-50-72-00-20

Permanences : Le Quesnoy, Landrecies, Bavay (en alternance) les lundis après-midi, Fourmies les jeudis après-midi, Avesnes-sur-Helpe les vendredis matin

Vous habitez la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre :

Un seul contact, le service habitat : habitat@amvs.fr ou au 03-27-53-01-00

Permanences : Pôle Accueil de la CAMVS (Maubeuge) les mardis après-midi, les mercredis matin et les vendredis matin.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – 33 route de Taisnières – 59 440 Marbaix.

Tel : 03 27 14 90 80 - contact@parc-naturel-avesnois.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr